

**REGLEMENT DE L'OPERATION**

**"RGT 25 100 Une Citroën C3 Exclusive à gagner »**

**ARTICLE 1**

BLANCHE PORTE Civad S.A.S.U, 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing, organise en France métropolitaine entre le 02 décembre 2013 et le 30 septembre 2014, un jeu gratuit et sans obligation d'achat appelé "RGT 25 100 Une Citroën C3 exclusive à gagner » dont les prix seront attribués par un post-tirage effectué sous le contrôle de Maître Gobert, associé de la SCP N.E. Szypula, S. Gobert, Huissiers de Justice à Roubaix.

**ARTICLE 2**

Avant cette date, la société organisatrice n'est pas tenue de répondre aux questions concernant ce jeu, qu'il s'agisse d'explications sur son mécanisme, des résultats du tirage ou de toute autre question concernant cette opération.

**ARTICLE 3**

Cette opération est ouverte à toute personne majeure ayant reçu les bons de participation diffusés par Blanche Porte à l'exception des membres du personnel Blanche Porte et de leur famille

**ARTICLE 4**

La Blanche Porte met en jeu :

- 1 Citroën C3 HDi 70 Exclusive bénéficiant de 2 ans de garantie Citroën d'une valeur de 19 100 euros, plus 1 chèque bancaire de 1 900 euros correspondant à 1 an de carburant valeur 1 400 euros et 1 an d'assurance auto valeur 500 euros, le tout pour une valeur totale de 21 000 euros

**ARTICLE 5**

Chaque participant reçoit un document qui lui permet de participer au tirage au sort de la Citroën C3 HDi 70 Exclusive mise en jeu. Pour participer, il lui suffit de compléter son bon de participation et de renvoyer celui-ci à Blancheporte. Pour gagner, il faut que son bon de participation soit désigné gagnant par Maître Gobert au tirage au sort qui aura lieu après la clôture du jeu.

**ARTICLE 6**

Les destinataires de ce jeu peuvent participer par courrier, par téléphone, ou par Internet sur le site [Blancheporte.fr](http://Blancheporte.fr) ou en envoyant leur participation à l'adresse [jeux-concours@blancheporte.fr](mailto:jeux-concours@blancheporte.fr).

**ARTICLE 7**

Le gagnant sera informé par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### ARTICLE 8

Le gagnant autorise par avance Blanche Porte à utiliser ses nom, adresse et, sauf avis contraire, la reproduction de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle du seul fait de l'acceptation de son prix.

Il recevra son lot 2 mois au plus tard , après le 30 septembre 2014, date de clôture du jeu.

#### ARTICLE 9

Le simple fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application de celui-ci seront tranchées souverainement par la société organisatrice.

#### ARTICLE 10

Blanche Porte se réserve le droit d'écourter, de proroger, d'annuler ou de modifier le présent jeu si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### ARTICLE 11

Le nom du gagnant pourra être communiqué par Blanche Porte sur simple demande écrite deux mois après la clôture du jeu et ce, durant les 6 mois qui suivent (Timbres remboursés sur demande au tarif lent). Passé ce délai, Blanche Porte ne sera plus tenue de fournir ce nom.

#### ARTICLE 12

Ce règlement sera déposé chez Maître Gobert et adressé gratuitement par Blanche Porte à toute personne qui en fera la demande écrite accompagnée d'une enveloppe pour la réponse. Le demandeur devra préciser dans sa lettre qu'il désire recevoir le règlement de l'opération : "RGT 25 100 – Une Citroën C3 Exclusive à gagner » (frais de timbre remboursés sur simple demande au tarif lent en vigueur).

#### ARTICLE 13

Conformément à la loi Informatique & Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant et d'opposition à leur traitement. Pour exercer ce dernier, vous pouvez écrire à Blancheporte, 59971 Tourcoing Cedex, en joignant la copie de votre pièce d'identité.